



DELIB 45-2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 11 septembre 2025 à 20h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 6

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 04/09/2025

Date d'affichage : 04/09/2025

L'an deux mille vingt et cinq et les onze septembre à 20h00, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Emeline PAGÈS, Evelyne ROUANET, Francis LEDOUX, Jean-Luc IMART, Nadège BOUYSSSE.

Pouvoir : Adrien STOLDICK à Emeline PAGÈS, Cédric GARCIA à Jean-Luc IMART, Martine BOUSQUET à Francis LEDOUX, Simon SAFFORES à Alexia BOUSQUET

Absents :

Secrétaire de séance : Nadège BOUYSSSE

La séance débute à 20h10 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Madame le maire propose de voter à main levée.

Pour : 10, Contre : 0 ; Abstention : 0

Objet de la délibération : **DÉLIBÉRATION DIVERSES**

- AMF TELETHON :

Madame le Maire indique que la commune a reçu une demande de subvention 2026 de la part de l'AMF TELETHON, Délégation du Département du Tarn.

Elle demande au Conseil de statuer sur la participation de la commune de Cahuzac et à quel montant.

Le Conseil délibère et choisi d'attribuer une subvention d'un montant de **150,00€**.

Pour : 10, Contre : 0 ; Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET.